

DEL 20-21 ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Ont obtenu :

- Liste « Woertz dynamique – Gardons le cap » : 16 (seize) voix.

Sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- 1^{er} ère Adjoint.e : Mme Andrée BURKHARDT
- 2^{ème} Adjoint.e : M. Nicolas GLTHMÜLLER
- 3^{ème} Adjoint.e : M. Philippe LE BORGNE

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

DEL 20-22 DETERMINATION DES INDEMNITES DU MAIRE

Le Conseil municipal décide par 17 voix pour, 1 contre (M. RUTSCH) et 1 abstention (M. MULLER) et avec effet au 25 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 51,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

DEL 20-23 DETERMINATION DES INDEMNITES DES ADJOINTS

Le Conseil municipal décide par 17 voix pour et 2 abstentions (Mrs RUTSCH et MULLER) de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints à 19,8% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h12.

WOERTZ, le 25 mai 2020

Le Maire,
Alain FUCHS

